

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XIV

MONTREAL, JUIN 1895

No 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Comité catholique du Conseil de l'instruction publique—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal (*suite*)—Association dentaire de la province de Québec—Société Historique de Montréal.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** Exercices de mémoire et de récitation—Composition, *Description d'une école*—Exercices d'élocution, *Etre et Avoir*—Dictées d'orthographe usuelle.—**BIBLIOGRAPHIE :** Publication reçue.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de "Ditton," comté de Compton, les lots Nos 58, 59, 60, 61, 62 et 63, des rangs IV et V du canton de "Ditton," et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, canton de Chesham, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUERE,
Surintendant.

Québec, 4 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 avril (1895) de nommer M. Odilon Papineau, commissaire d'écoles pour la municipalité "des Ecors", comté de Laval, en remplacement de M. Albert Monette, absent.— *Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 avril 1895, de nommer M. Walter Wilshire, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Louis-de-Mile-End, comté, d'Hochelega, en remplacement de W.-T. Hopkins, écuyer, décédé.—*Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er mai courant, (1895), d'ériger le canton Laure, dans le comté de Québec, en municipalité scolaire, pour les fins scolaires, sous le nom de "municipalité du canton Laure," pour prendre effet au premier juillet prochain.—*Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de l'Ancienne-Lorette, comté de Québec, le territoire suivant, savoir : borné à l'ouest par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries Gaudarville et Saint-Gabriel ; au nord par les numéros du cadastre 277 et 265, de là allant au sud et se dirigeant vers l'est par le No 262 et la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, à l'est par le No 237, de là allant vers l'ouest par le No 235, de là allant encore vers l'ouest et borné par les Nos 103 et 98, de là se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 104, 107, 108 et 113, formant une équerre se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 114 et 115, de là se continuant vers le sud borné par les Nos 115 et 35 borné au sud par la paroisse de Sainte-Foye dans le dit comté de Québec, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "village de l'Ancienne-Lorette."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

Québec, 11 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Saint-Féli-cien, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 des rangs V, VI et VII, du canton Demeules, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Rivière-au-Doré," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

Québec, 25 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mai courant (1895), d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Louis du Ha! Ha! dans le comté de Témiscouata, tous les lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, du canton Cabano, pour les fins scolaires, à compter du premier juillet prochain.—*Gazette officielle*, 25 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de "Marston-Sud" comté de Compton, les lots suivants, savoir :

Rang	7.—2 à 14 inclusivement.
"	8.—2 à 16 "
"	9.—2 à 23 inclusivement moins $\frac{1}{2}$ est des lots Nos 22 et 23.
"	10.—2 à 24 inclusivement moins $\frac{1}{2}$ ouest des lots Nos 23 et 24.
"	11.—2 à 21 inclusivement.
"	12.—1 à 14 "
"	13.—1 à 14 "

et en former une municipalité scolaire sous le nom de "Val Racine", dans le comté de Compton.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUÈRE.

Surintendant.

Québec, 22 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 mai courant, 1895, de nommer M. le Dr Louis Michel Moreau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Eugène, comté de l'Islet, en remplacement du révérend M. Adolphe Michaud.—*Gazette officielle*, 1er juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Changement de limites proposé, Orford et Brompton.

Détacher les lots 1 et 2, dans le cinquième rang, le lot 1 dans le sixième rang, le lot 1 dans le septième rang, et le lot 1 dans le huitième

rang de la municipalité d'Orford, comté de Sherbrooke, de la municipalité scolaire de Brompton, comté de Richmond, et les annexer de nouveau à la municipalité d'Orford pour les fins scolaires; et détacher les parties sud-ouest des lots 32 et 33, dans le cinquième rang, la moitié sud-ouest des lots 30 et 29, le quart sud-ouest du lot 28, dans le cinquième rang, tous les lots d'augmentations et lot 28, dans le cinquième rang, tous les lots d'augmentation et lot 28, dans le sixième rang de la municipalité de Brompton, de la municipalité scolaire d'Orford, comté de Sherbrooke, et les annexer de nouveau à la municipalité de Brompton, comté de Richmond, pour les fins scolaires.—*Gazette officielle*, 1er juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Théophile, comté de Champlain, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 25 mars dernier, 1895.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1895.

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

Québec, 29 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Saint-Damien-de-Standbridge, comté de Missisquoi, le lot No 2086, dans le Ve rang du canton de Standbridge, et l'annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Amand-Ouest", dans le même comté.

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

Québec 23 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Stanfold, comté d'Arthabaska, le village de Princeville, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 31 octobre 1856, et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Village de Princeville."

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant

Québec, 29 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Saint-François-de-Salles comté du Lac Saint-Jean, le territoire connu sous le nom de "Saint-Thomas d'Aquin," et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Thomas-d'Aquin," avec les limites qui lui sont assignées pour les fins municipales.

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant,

Québec, 30 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 mai dernier (1895), d'autoriser le bureau d'examineurs catholiques de Québec, à tenir, à l'avenir, la session d'automne, le troisième mardi d'octobre, au lieu du deuxième mardi de novembre, en vertu de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé par 58 Vict., ch. 25, sec. 4, et de l'article 25 des règlements du comité catholique.—*Gazette officielle* 1er juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 mai dernier (1895), d'autoriser, le bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite à siéger simultanément à Papineauville et à Saint-Jovite, au mois de juillet prochain, en vertu des dispositions de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé par 56 Vict., ch. 25, sec. 4, et de l'article 25 des règlements du comité catholique.—*Gazette officielle*, 1er juin courant.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Session du 8 mai 1895.

Séance du 8 mai 1895.

- PRÉSENTS : - Le Surintendant, président,
 Mgr l'archevêque de Montréal,
 " " de Cyrène,
 " l'évêque de Nicolet,
 " " de Rimouski,
 " " de Chicoutimi,
 " " de Valleyfield,
 " le vicaire apostolique de Pontiac,
 " l'évêque de Druzipara, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,
 " Marois, V.-G., représentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
 Le très révérend H.-O. Chalifoux, V.-G., représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke,
 L'honorable F.-R. Masson,
 " juge Jetté,
 " H. Archambault,
 " Th. Chapais,
 " Gédéon Ouimet,

MM. P.-S. Murphy,
 " H.-R. Gray,
 Dr J.-L. Leprohon,
 Eug. Crépeau.

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable M. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, est appelé à la présidence du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite de l'arrêté en conseil nommant l'honorable Gédéon Ouimet membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Trois-Rivières déléguant à Mgr Marois, V.-G., ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité catholique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de St-Hyacinthe déléguant ses pouvoirs à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Druzipara, son coadjuteur, pour le représenter à la présente session du comité catholique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke déléguant ses pouvoirs au très révérend M. H.-O. Chalifoux, V.-G., pour le représenter à la présente session du comité catholique.

L'honorable juge Jetté, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, propose et il est adopté: " Qu'à l'occasion de la démission de l'honorable Gédéon Ouimet de ses fonctions de Surintendant de l'Instruction publique, ce comité désire lui exprimer sa haute appréciation des services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans cette Province et sa satisfaction d'apprendre qu'il conserve son siège dans ce comité où il pourra ainsi continuer à donner à ses collègues le fruit de son expérience et de son dévouement."

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport suivant qui est lu et adopté :

Session du 8 mai 1895.

PRÉSENTS :—Mgr Bégin, président, Mgr Blais, l'honorable F. Langelier, l'honorable Surintendant et M. P.-S. Murphy.

1o "Abrégé d'Histoire du Canada," nouvelle édition, par M. F.-X. Toussaint. Remis sur la liste des livres approuvés.

2o "Traité élémentaire d'Hygiène privée," par le docteur J.-I. Desroches. Remis sur la liste des livres approuvés.

3o "Les éléments de la grammaire française et "Devoirs grammaticaux et orthographiques," par J.-Bte Cloutier. Le sous-comité désire voir un exemplaire d'une nouvelle édition avant de se prononcer.

4o "Le cours de Géographie élémentaire," par les frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Cuthbert ne peut être approuvé, étant en manuscrit.

Le sous-comité recommande que le Surintendant insiste pour que le prix soit inscrit visiblement sur la couverture de chaque livre qui sera présenté à l'approbation du comité catholique.

(Signé) L.-N. Arch. de Cyrène,
Président.

M. le Dr Leprohon, secondé par M. H.-R. Gray, propose: "Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression de son profond regret de la mort de l'honorable Honoré Mercier qui fut un des membres zélés du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et qui a montré, par son exemple, combien il désirait le progrès de l'éducation en ce pays." Adopté.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, propose: "Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression de son profond regret de la mort de sir Narcisse-Fortunat Belleau qui fut, pendant de longues années, un des membres les plus actifs et les plus zélés du Conseil de l'Instruction publique et qui a montré, par

son exemple, combien il désirait le progrès de l'éducation dans cette province." Adopté.

Les règlements refondus du bureau des examinateurs catholiques des candidats inspecteurs d'écoles sont adoptés en tant qu'ils seront approuvés par le sous-comité chargé de ces examens.

L'examen d'un projet d'organisation d'un bureau d'examineurs central pour les candidats à l'enseignement professant la religion catholique étant proposé par M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable Th. Chapais, il est résolu: "Que le sous-comité chargé d'examiner cette question continue son travail, dont il devra faire rapport à la prochaine session de ce comité, après avoir tenu compte des informations qu'il recevra du Surintendant, à cet effet."

Il est entendu que ce sous-comité devra siéger deux jours avant la prochaine session du comité catholique.

Séance du 9 mai 1895.

PRÉSENTS :—Les mêmes et Mgr l'archevêque d'Ottawa.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Valleyfield, le procès-verbal qui suit d'une séance spéciale du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, tenue le 22 janvier 1895, est adopté:

Session spéciale du sous-comité chargé de la revision des livres de classe.

22 janvier 1895.

PRÉSENTS :—Sa Grandeur Mgr Bégin, président, Mgr Blais, Mgr Emard, l'honorable Gédéon Ouimet et M. P.-S. Murphy.

Le sous-comité procède à la revision de la liste des livres classiques telle qu'adoptée à la session du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 17 mai 1893 et de ceux approuvés depuis.

I.

Il recommande que les livres suivants soient rayés de la liste :

LIVRES DE LECTURE.

“ Nouveau traité des devoirs du chrétien”, approuvé le 14 novembre 1860.

“ Alphabet ou syllabaire gradué”, par F.-X. Juneau et N. Lacasse, revu et corrigé par N. Lacasse, approuvé le 17 mai 1893.

“ Psautier de David”, approuvé le 12 octobre 1865.

GRAMMAIRES.

“ Leçons de langue française par les Frères des Ecoles chrétiennes.”—Cours supérieur, moyen et élémentaire. Approuvé le 12 novembre 1884. Trop volumineux.

HISTOIRES.

“ Cours abrégé d'Histoire”, par les Frères des Ecoles Chrétiennes.—Approuvé le 16 octobre 1873.—Trop volumineux. (Chacune des histoires contenues dans ce volume devant faire un volume séparé.

“ Abrégé d'Histoire du Canada”, par les Sœurs de la Congrégation.—Approuvé le 28 septembre 1892.

“ Abridgment of the History of England”, by John Lingard.—Trop volumineux pour les écoles.

GÉOGRAPHIES.

“ Nouvel abrégé de Géographie moderne”, par M. l'abbé Holmes, revu et corrigé par M. l'abbé L.-O. Gauthier.—Approuvé le 12 octobre 1870.

DIVERS.

“ Petit résumé du Cours d'Hygiène”, par X.—Approuvé le 26 septembre 1888.

“ Catechism of Hygiene for the use of convents and female schools”, by a teacher.— Approuvé le 23 septembre 1891.

II.

Que l'impression et le papier des livres qui suivent devront, lors d'une nouvelle impression, être conformes aux conditions imposées par le comité catholique :

LIVRES DE LECTURE.

“ Cours de lecture à haute voix”, par l'abbé P. Lagacé.

“ Le premier livre des enfants ou méthode rationnelle de lecture”, par J.-B. Cloutier.

“ A new Treatise of the Duty of the Christian”, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

GRAMMAIRES.

“ Eléments de la Grammaire française”, par N. Lacasse.

“ Grammaire du premier âge avec exercices faciles, par les Frères du Sacré-Cœur.

“ Grammaire élémentaire divisée en leçons”, par les mêmes.

“ Abrégé de grammaire française élémentaire”, et “ Petits exercices orthographiques en rapport”, par les Petits Frères de Marie.

“ Grammaire française élémentaire suivie de notions d'étymologie, etc.”, par les mêmes.

EXERCICES GRAMMATICAUX.

“ Traité d'Analyse grammaticale”, par N. Lacasse,

“ Exercices orthographiques”, par le même.

“ Méthode pratique et raisonnée de style et de composition”, première et seconde année, par E. Robert.

“ Extrait du cours théorique et pratique de style.”—Livre du maître et livre de l'élève,—par les Frères des Ecoles chrétiennes.

“ Exercices d'orthographe en rapport avec la dernière édition de la grammaire élémentaire—première et seconde parties.—par les frères du Sacré-Cœur.

“ Exercices français d'orthographe et de style”, par les Petits Frères de Marie.

“ Méthode pratique de style et de composition littéraire”—Cours élémentaire et cours moyen, par les mêmes.

HISTOIRES.

“ Abrégé de l'histoire de France”, par l'abbé Drioux.

"Précis élémentaire d'histoire d'Angleterre," par le même.

"Abrégé de l'histoire du Canada," par F.-X. Garneau.

"Histoire du Canada," par l'abbé C.-H. Laverdière.

"Histoire du Canada," par l'abbé L.-O. Gauthier.

"Histoire du Canada," cours élémentaire, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

"Précis d'histoire sainte," par les Petits Frères de Marie.

"Abrégé d'histoire sainte," par les Sœurs de la Congrégation.

"Compendium of the History of Canada and of the other British North American Provinces," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

"Compendium of General History," par les mêmes.

GÉOGRAPHIES.

"Abrégé de géographie moderne," par F.-X. Toussaint.

"Petit abrégé de géographie moderne," par le même.

"Nouvelle géographie," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

"Abridgment of Modern Geography," par F.-X. Toussaint.

MATHÉMATIQUES.

"Introduction au traité d'arithmétique commerciale," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

"Traité d'arithmétique commerciale, de mensuration et de comptabilité," par les mêmes.

"Traité d'arithmétique," par F.-X. Toussaint.

"Recueils d'exercices sur l'arithmétique," par le même.

"Commercial Arithmetic," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

DIVERS.

"Cours de Pédagogie," par Mgr J. Langevin.

"Réponses au programme de Pédagogie et d'Agriculture," par le même.

"Recueil de leçons de choses," par J.-Bte Cloutier.

"Préceptes d'Hygiène scolaire," par le Dr J.-I. Desroches.

"First Lessons in Scientific Agriculture," par J.-W. Dawson.

Le sous comité recommande, qu'à l'avenir, aucun livre de classe ne soit approuvé :

1o—A moins qu'un spécimen de plusieurs pages imprimées sur le papier adopté par le comité catholique et—si ce livre doit être illustré—de toutes les gravures qui doivent entrer dans ce livre, n'ait été approuvé par le Surintendant;

2o—Que s'il est imprimé au Canada et, autant que possible, dans la province de Québec;

3o—Que s'il est cartonné suivant le modèle adopté par le comité;

4o—Que si le prix de la vente en détail est inscrit distinctement sur la couverture;

5.—Que si les Atlas géographiques sont combinés de façon à pouvoir servir aux différents cours; l'achat de trois Atlas différents étant trop onéreux pour les élèves.

Le comité s'ajourne au 7 du mois de mai prochain.

(Signé) L.-N. Arch. de Cyrène,
Admin., président.

L'honorable M.-F. Langelier, secondé par l'honorable juge Jetté, propose : "Que ce comité est d'avis qu'il serait désirable que l'on se servit, autant que possible, des mêmes livres d'école dans toutes les écoles sous contrôle, et que, dans ce but, le rapport maintenant soumis soit renvoyé au sous-comité d'examen des livres de classe, avec instruction au dit sous-comité de préparer pour la prochaine session du comité catholique un plan pour la mise à exécution de cette idée."

L'honorable M. Chapais, secondé par M. E. Crépeau, propose en amendement: "Que tous les mots après que soient retranchés et remplacés par les suivants: Ce comité n'étant pas prêt à accepter le principe de l'uniformité des livres, le rapport soit référé au sous-comité, avec instruction de l'étudier de nouveau et de faire rapport quant aux moyens à prendre pour n'avoir dans les écoles que les meilleurs livres et restreindre, autant que possible, la diversité des livres dans les écoles d'un même district."

Cet amendement est adopté sur la division suivante:

POUR.

Mgr l'archevêque de Montréal,
 " " d'Ottawa,
 " " de Cyrène,
 " l'évêque de Nicolet,
 " " de Rimouski,
 " " de Chicoutimi,
 " " de Valleyfield,
 " " de Cythère,
 " " de Druzipara,
 " le vicaire-général Marois,
 Le très révérend vicaire-général Chailifoux,
 L'honorable Th. Chapais,
 " Gédéon Ouimet,
 M. Eug. Crépeau. (14)

CONTRE.

L'honorable M. Masson,
 " juge Jetté,
 " H. Archambault,
 " F. Langelier,
 M. H.-R. Gray,
 M. le Dr Leprohon. (6)

La motion principale est rejetée sur la même division.

L'honorable M. Masson donne avis qu'il demandera à ce comité, à sa prochaine session, "de considérer s'il ne serait pas à propos de diminuer considérablement les octrois aux collèges classiques et aux maisons d'éducation

"supérieure et de demander au gouvernement d'employer les montants rendus disponibles à avancer les intérêts de l'instruction élémentaire, et à améliorer le sort des maîtres et des maîtresses d'école les plus méritants, ainsi que ce comité l'a déjà recommandé."

L'honorable M. Masson donne avis qu'il proposera, à la prochaine séance de ce comité, la motion qui suit: "Qu'aucune personne ne pourra enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement ou le Conseil de l'Instruction publique, sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner.

"Tout instituteur qui aura cessé d'enseigner pendant une période de... ans sera tenu d'obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.

"Tout prêtre, ecclésiastique, religieux religieuse ou personne faisant partie d'une corporation religieuse sera exempté de subir un examen devant les bureaux d'examineurs ordinaires, sur présentation au Surintendant d'un certificat de capacité octroyé par tout bureau central d'examineurs que NN. SS. les évêques de la Province auront spécialement créé à cette fin.

"Son Honneur le Lieutenant-gouverneur est respectueusement prié de faire soumettre à la législature tels amendements aux lois scolaires qu'il jugera convenables pour donner suite à la présente résolution."

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield s'étant entendu avec l'honorable Masson, celui-ci retire la motion dont il avait donné avis et celle qui suit est alors proposée et adoptée:

"Attendu qu'il existe depuis plusieurs années des divergences considérables entre les rapports fournis par nombre d'académies et écoles modèles, tant

“ indépendantes que sous contrôle, et
 “ ceux des inspecteurs qui les ont visi-
 “ tées, divergences sur le nombre des
 “ élèves et dans l'appréciation du mérite
 “ de ces académies et écoles modèles ;

“ Attendu que, le 23 septembre 1890, un
 “ sous-comité spécial, composé de Son
 “ Eminence le cardinal Taschereau, Mgr
 “ l'évêque des Trois-Rivières. M. le Surin-
 “ tendant, M. le juge Jetté et l'honora-
 “ ble L.-R. Masson, chargé de s'enquê-
 “ rir du mode le plus acceptable de
 “ répartition du fonds de l'Education
 “ supérieure, a fait rapport, entre autres
 “ choses, ce qui suit :

“ Ce sous-comité exprime aussi l'opi-
 “ nion que, pour assurer une répartition
 “ plus uniforme de la subvention accor-
 “ dée par la législature aux académies
 “ et écoles modèles, et afin d'obtenir un
 “ contrôle plus efficace des rapports
 “ faits par ces institutions :

“ 1o Les allocations accordées aux aca-
 “ démies et aux écoles modèles soient,
 “ en général, basées sur le mérite de ces
 “ institutions et le nombre des élèves
 “ qui y reçoivent l'instruction acadé-
 “ mique et modèle, suivant les rapports
 “ fournis au Surintendant :

“ 2o Chacune de ces institutions
 “ adressera au Surintendant, à l'expira-
 “ tion de chaque année scolaire, un état
 “ donnant les noms et prénoms, l'âge et la
 “ résidence de tous les élèves des cours
 “ modèle et académique qui en font
 “ partie, ainsi que la date de l'entrée et
 “ de la sortie de chacun d'eux ;

“ 3o Dans le cas de divergence entre
 “ les rapports des maisons d'éducation
 “ supérieure et ceux des inspecteurs
 “ d'écoles, le Surintendant devra vérifier
 “ l'exactitude de ces rapports.

“ Attendu, de plus, que ce comité, à
 “ sa séance du 29 septembre 1892, a, de
 “ nouveau, reconnu l'existence de ces
 “ divergences et recommandé à M. le
 “ Surintendant d'adresser une lettre cir-
 “ culaire aux maisons d'éducation supé-

“ rieure pour leur indiquer la manière de
 “ faire exactement leurs rapports annuels,
 “ afin d'éviter les divergences que l'on re-
 “ marque quelquefois entre les rensei-
 “ gnements fournis par ces rapports et
 “ ceux donnés par les inspecteurs
 “ d'écoles ;

“ Attendu que ces divergences se ma-
 “ nifestent encore aujourd'hui et qu'il
 “ est à propos de donner suite aux réso-
 “ lutions de ce comité ;

“ Attendu que ces académies et écoles
 “ modèles sont toutes subventionnées par
 “ le Conseil de l'Instruction publique, et
 “ que plusieurs d'entre elles ont été en
 “ partie construites ou considérablement
 “ aidées par le public et les municipalités
 “ scolaires qui sont généralement inté-
 “ ressés au bon fonctionnement de ces
 “ institutions et à l'exactitude des rap-
 “ ports fournis au Surintendant de l'Ins-
 “ truction publique :

“ Il est résolu : qu'à l'avenir, toutes
 “ les fois que ce comité constatera des
 “ divergences inexplicables entre le rap-
 “ port de l'institution et celui de l'ins-
 “ pecteur qui l'a visitée, ou qu'il expri-
 “ mera des doutes au sujet de l'exacti-
 “ tude d'un rapport fait par une institu-
 “ tion non soumise à l'inspection, les dits
 “ rapports seront remis par ce comité à
 “ l'ordinaire de la dite institution, avec
 “ prière de les vérifier.”

Le comité recommande les nomina-
 tions suivantes :

Du révérend Gaspard Dauth, comme
 membre du bureau d'examineurs catho-
 liques de la cité de Montréal, en remplace-
 ment du révérend chanoine Alfred Ar-
 chambault, démissionnaire ;

Du révérend Augustin Bernier, comme
 membre du bureau d'examineurs de
 Kamouraska en remplacement de feu
 M. le notaire Louis Charles Bégin ;

Du révérend Alph. Archambault,
 comme membre du bureau d'examina-
 teurs de West-Farham, en remplacement
 du révérend M. U. Charbonneau, démis-
 sionnaire ;

De M. Piere d'Auteuil, magistrat de district, comme membre du bureau d'examineurs de Notre-Dame du Lac St-Jean, en remplacement du docteur Matte, décédé;

De M. John-H. Sullivan, comme membre du bureau d'examineurs de Valleyfield;

De M. Joseph-Cyprien Desautels, notaire, comme membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de l'honorable Boucher de la Bruère, démissionnaire;

Du révérend M. Arthur Guay, comme membre du bureau d'examineurs du comté de Saguenay, en remplacement du révérend M. Joseph Perron, démissionnaire;

De M. John Coyne, comme membre du bureau des examineurs catholiques du comté de Pontiac, en remplacement de M. le Dr J.-O. Lachapelle, démissionnaire;

Du révérend M. C.-Philémon Côté, comme membre du bureau d'examineurs de Gaspé, en remplacement du révérend M. Chalifoux, démissionnaire;

Du révérend M. Hormisdas Langlais, comme membre du bureau d'examineurs de New-Carlisle, en remplacement du révérend M. Th. Landry, démissionnaire.

Mgr le vicaire-général Marois propose, secondé par M. P.-S. Murphy, que M. Evariste Béland soit nommé inspecteur d'écoles en remplacement de M. Ambroise Tétreault, dont la démission a été acceptée.

M. Eugène Crépeau, secondé par Mgr l'évêque de Druzipara, propose en amendement que le nom de M. Jos.-Evariste Genest-Labarre soit substitué à celui de M. Béland.

Cet amendement est rejeté sur la division suivante :

Pour l'amendement : Mgr l'évêque de Druzipara, Mgr l'évêque de Nicolet, Hon. M. Masson, Hon. G. Ouimet, Hon.

H. Archambault, Hon. F. Langelier, Hon. juge Jetté, Mgr l'évêque de Cythère et M. Eugène Crépeau. (9)

Contre : Mgr l'archevêque de Montréal, M. le Dr Leprohon, M. H.-R. Gray, Hon. Th. Chapais, le très révérend M. Chalifoux, Mgr Marois, Mgr l'évêque de Chicoutimi, M. P.-S. Murphy, Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'archevêque d'Ottawa. (11)

La résolution principale est ensuite, adoptée, et le comité recommande que M. F.-X.-Evariste Béland soit nommé, en remplacement de M. Ambroise Tétreault, comme inspecteur d'écoles, avec le même traitement.

Conformément à la demande qui lui en est faite, le comité recommande de fixer la date de la séance d'été du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe au deuxième mardi du mois de juin.

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène le comité recommande que, pour le bureau des examineurs catholiques de Québec, la session d'automne qui avait lieu le deuxième mardi du mois de novembre soit fixée, pour l'avenir, au troisième mardi du mois d'octobre.

Le comité recommande que le bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite soit autorisé à siéger simultanément à Papineauville et à Saint-Jovite au mois de juillet prochain.

Le comité recommande que, vu la difficulté de réunir les membres du bureau d'examineurs de la Pointe-aux-Esquimaux, le quorum de ce bureau ne soit que de deux membres.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, le comité recommande que les traitements de M. Gustave Gagnon et de M. Charles Lefebvre, professeurs à l'École normale Laval, soient augmentés de cent piastres chacun.

Sur proposition de Mgr le grand-vicaire Marois, représentant Mgr l'évêque

des Trois-Rivières, le comité recommande que le traitement de M. l'inspecteur d'écoles David Lefebvre soit porté à mille piastres par année.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, le comité recommande que l'article 53 des règlements du comité catholique soit modifié de manière à ce qu'il se lise comme suit : " Le bureau d'examineurs peut déclarer suspendue la décision relative au brevet en faveur des candidats qui n'ont pas obtenu cinq points pour quelques spécialités, pourvu que ces notes faibles portent, tout au plus, sur le quart des spécialités et que les candidats subsistent à la session du bureau qui suivra immédiatement leur premier examen, un nouvel examen sur les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à cinq (5). Ce dernier examen sera définitif."

Lecture ayant été faite d'une lettre du président de la société coopérative des cercles agricoles du comté de Chambly, le comité remet à une séance postérieure l'étude du sujet qui y est traité.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. le Dr Mignault, secrétaire *pro tem.* de la faculté de médecine de l'Université Laval, demandant une somme de \$2,000 pour l'année 1895-96, le comité accorde la demande qui lui est adressée par la faculté de médecine de l'Université Laval de Montréal, laquelle somme de deux mille piastres (\$2,000) sera prise à même celle de \$4,940 mentionnée à l'article 20 de la loi accordant des subsides à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1896 (58 Vic., chap. 1, cédule B), mais pour la dite année seulement.

Certaines communications de M. l'inspecteur d'écoles Lippens ayant été soumises, sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu : " Attendu que les observations et propositions de

" M. Lippens font voir qu'il pourrait être utile d'apporter certaines modifications à la loi scolaire et qu'il est difficile de faire une telle étude en session générale, qu'un sous-comité composé du Surintendant, de NN. SS. les évêques Bégin, Blais et Emard, et de MM. Chapais, Archambault et Jetté soit nommé à cette fin avec instruction de faire rapport à la session du mois de septembre prochain."

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Magnan, professeur à l'École normale Laval, concernant un manuel de droit civique en voie de préparation et l'étude de cette science dans nos écoles, le comité décide qu'il ne peut s'engager à ce sujet tant que l'ouvrage projeté n'aura pas été publié.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par M. Eug. Crépeau, il est résolu ; " Qu'à raison des services rendus par l'ancien Surintendant à la cause de l'éducation, ce comité prie le gouvernement de lui accorder une gratification équivalente à six mois de son traitement,"

M. Eugène Crépeau propose, secondé par l'honorable juge Jetté : " Vu que le Code de l'Instruction publique" commenté par M. de Cazes est encore largement répandu et en usage dans le public, il est résolu que M. de Cazes soit autorisé à préparer et à mettre en brochure les amendements à la loi adoptés depuis la dernière édition du dit code, ainsi que la jurisprudence, ou d'en faire une refonte générale." Adopté.

M. Eugène Crépeau, secondé par l'honorable juge Jetté, propose et il est résolu : " Que le sous-comité de législation soit autorisé à s'entendre avec le comité protestant au sujet de la refonte de la loi de l'Instruction publique."

M. P.-S. Murphy donne avis qu'à la prochaine session il proposera la motion qui suit : " Que la gymnastique soit en-

“seignée à l'Ecole normale Jacques-Cartier.”

Tenant compte des explications qui lui ont été données, le comité autorisé le Surintendant de l'Instruction publique à payer le montant qu'il jugera convenable sur des arrérages de subvention revenant à la municipalité scolaire de Sainte-Agnès-de-Ditchfield.

Et le comité s'ajourne.

Pour copie conforme

PAUL DE CAZES, Sec.

Bureau des Examineurs catholiques de Montréal.

(Suite.)

ACADÉMIE.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

½ HEURE.

1. L'adjectif peut-il servir d'antécédent au pronom relatif ?
2. Comment s'accorde le verbe être précédé de *ce* ?
3. Comment s'accorde le verbe qui a pour sujet le pronom conjonctif *qui* ?
4. Comment s'accorde le participe passé quand il a pour complément direct ?
5. Quelle différence y a-t-il entre *commencer à* et *commencer de* ?

DICTÉE FRANÇAISE.

1 HEURE.

MARIE STUART.

Quels que fussent les malheurs qui l'ont accablée, quelques profonds chagrins qu'elle ait supportés, Marie Stuart, qui fut un instant reine de France, ne s'est pas laissé abattre en quelque accasion que ce fût, et la confiance qu'elle avait cru devoir mettre en Dieu ne l'a jamais abandonnée. Elle s'est en effet montrée, pendant les longues années qu'a duré sa captivité, plus courageuse qu'on ne l'aurait présumé d'une frêle femme élevée dans la mollesse des cours, et vu sa

conduite antérieure, qu'ont blâmée ses partisans mêmes, car elle en a eu beaucoup. Quelque grandes que fussent ses infortunes, toute cruelle et tout impitoyable qu'Elisabeth se soit montrée, on l'a toujours vue se résigner à la volonté du Ciel. Menacée d'une mort prochaine et privée des secours spirituels qu'elle avait tant désiré qu'on lui donnât, elle se les est administrés elle-même, et c'est ainsi qu'elle s'est préparé une fin chrétienne. L'appareil du supplice, les pleurs amers de ses serviteurs qui lui étaient restés fidèles ne l'ont pas ébranlée un seul moment. Toute faible et tout abandonnée qu'était cette reine infortunée, elle n'a pas redouté la mort, elle l'a vue venir avec calme et l'a subie avec courage, sans s'être plainte de la rigueur du sort. Aussi la hache du bourreau l'eut à peine frappée, que toute à son Créateur, son âme s'est élevée vers lui, remplie d'un amour et d'une confiance illimités.

Ainsi périt en mil cinq cent quatrevingt-sept, à l'âge de quarante-six ans, après huit ans de captivité, la veuve de François II. (*Revue des Examens.*)

LITTÉRATURE.

½ HEURE

Comme pour école modèle.

COMPOSITION.

1 HEURE.

Eloge de Jacques Cartier.

HISTOIRE DES ETATS-UNIS

½ HEURE

1. Où, et sous quel chef fut établie la première colonie anglaise dans l'Amérique du Nord ?
2. En quelle année, et par quelle nation fut fondée Jamestown, en Virginie ?
3. En quelle année et par qui fut l'esclavage introduit dans les colonies anglaises ?

4. Faites l'historique de la colonisation du Maryland ?

5. Donnez la date et faites le récit de l'arrivée des premiers puritains dans la Nouvelle-Angleterre.

HISTOIRE GENERALE.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

1. Principaux héros de la guerre de Troie.

2. Aperçu de la 2^e guerre punique.

3. Sous quel empereur romain la liberté fut elle rendue à l'Eglise ?

4. Qu'est-ce que Tamerlan !

5. Prise de Constantinople et ses conséquences.

COSMOGRAPHIE.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

1. Qu'est-ce qu'une nébuleuse ?

2. Qu'est ce qu'une comète ?

3. Quelle est la cause des éclipses de la lune et du soleil ?

4. Quelles sont les distances de la terre à la lune et de la terre au soleil ?

5. Expliquez les marées.

ARITHMETIQUE.

1 HEURE.

I. Un maître assure que le nombre de ses écoliers, multiplié par le $\frac{1}{3}$ du même nombre fait 2523 : Combien y a-t-il d'écoliers ?

Réponse : 87 écoliers.

Solution :

$$2523 \div \frac{1}{3} = 7569$$

$$^2\sqrt{7569} = 87$$

II. Un homme a acheté 84 lbs de crin à un prix tel, que les $\frac{1}{3}$ du cube de ce prix, diminués des $\frac{1}{7}$ du même cube, égalent \$0.6591 : Combien devra-t-il déboursier ?

Réponse : \$163.80.

Solution :

$$\frac{13}{15} - \frac{7}{9} = \frac{117-105}{135} = \frac{12}{135} = \frac{4}{45}$$

$$6591 \div \frac{4}{45} = \$7.414875.$$

$$^3\sqrt{7.414875} = \$1.95.$$

$$\$1.95 \times 84 = \$163.80.$$

COMPTABILITE.

1½ HEURE.

Montréal, 1^{er} mars 1895.

Je commence le commerce avec l'actif et le passif suivant			
Espèces en caisse.		\$4000	
Marchandises (800 barils de pommes) @ \$4.00		3200	
Billets recevables.		2000	
F. Lamer me doit		3000	
			\$12200
Je dois L. Rolland		\$500	
Mes billets en circulation s'élèvent à		8000	
			\$8500
———— 2 ————			
Vendu à A. Bernard			
500 barils de pommes @ \$6			
Reçu en payment son billet à mon ordre, à 1 mois de		\$2000	\$3000
Balance à crédit		1000	
———— 3 ————			
Déposé à la Banque Jacques-Cartier			200
———— 4 ————			
Acheté de R. Vincent			
900 barils de pommes @ \$4			
Donné en payment le billet de L. Carré, à mon ordre, à 30		\$1000	\$3600
jours de		2600	
Un ordre sur F. Lamer pour solde			
———— 9 ————			
Négocié à C. Durand, banquier, le billet de A. Bernard,			
échu le 5 avril de			\$2000
Escompte pour 24 jours à 6 0/0		\$ 8	
Espèces reçues pour la balance		1992	

JOURNAL.

Montréal, 1^{er} mars 1895.

Divers	Dr à Capital		\$12200
Caisse		4000	
Marchandises		3200	
Billets recevables		2000	
F. Lamer		3000	
	—— “ ——		
Capital	Dr à Divers.	8500	
	L. Rolland.		500
	Billets payables.		8000
	—— 2 ——		
Divers	Dr à Marchandises.		3000
Billets recevables		2000	
A. Bernard		1000	
	—— 3 ——		
Banque Jacques-Cartier	Dr à Caisse.	200	200
	—— 4 ——		
Marchandises	Dr à Divers.	3600	
	Billets recevables.		1000
	F. Lamer.		2600
	—— 9 ——		
Divers	Dr à Billets recevables,		2000
Caisse		1992	
Escompte		8	
INVENTAIRE.			
Marchandises		\$4800	

DR.				CAPITAL.				CR.			
Mars	1	A divers.....	8500	Mars	1	Par divers.....	12200				
"	9	" balance.....	4692	"	9	" profits et pertes	992				
			\$13192				\$13192				

DR.				CAISSE.				CR.			
Mars	1	A capital.....	4000	Mars	3	Par Banque Jacq.-	200				
"	9	" billets rec.....	1992	"	9	Cartier.....	5792				
			\$5992				\$5992				

DR.				MARCHANDISES.				CR.			
Mars	1	A capital.....	3200	Mars	2	Par divers.....	3000				
"	3	" divers.....	3600	"	9	" balance.....	4800				
"	4	" profits et pertes...	1000				\$7800				
			\$7800								

DR.				BILLETS RECEVABLES.				CR.			
Mars	1	A capital.....	2000	Mars	4	Par marchandises..	1000				
"	2	" marchandises...	2000	"	9	" divers.....	2000				
				"	"	" balance.....	1000				
							\$4000				

DR.				BILLETS PAYABLES.				CR.			
Mars	9	A balance.....	\$8000	Mars	1	Par capital.....	\$8000				

DR.				F. LAMER.				CR.			
Mars	1	A capital.....	3000	Mars	4	Par marchandises..	2600				
			\$3000	"	9	" balance.....	400				
							\$3000				

DR.				L. ROLLAND.				CR.			
Mars	9	A balance.....	\$500	Mars	1	Par capital.....	\$500				

DR. A. BERNARD. CR.

Mars	2	A marchandises....	\$1000		Mars	9	Par balance.....	\$1000
------	---	--------------------	--------	--	------	---	------------------	--------

DR. BANQUE JACQUES-CARTIER. CR.

Mars	3	A caisse.....	\$200		Mars	9	Par balance.....	\$200
------	---	---------------	-------	--	------	---	------------------	-------

DR. ESCOMPTE. CR.

Mars	9	A billets rec.....	\$8		Mars	9	Par profits et pertes	\$8
------	---	--------------------	-----	--	------	---	-----------------------	-----

DR. PROFITS ET PERTES. CR.

Mars	9	A escompte.....	8		Mars	9	Par marchandises..	1000
"	"	" capital.....	992					1000
			\$1000					\$1000

DR. BALANCE. CR.

		A caisse.....	5792				A billets pay.....	8000
		" marchandises....	4800				" L. Roland.....	500
		" billets rec.....	1000				" capital.....	4692
		" F. Lamer.....	400					
		" A. Bernard.....	1000					
		" Banque J.-C.....	200					
			\$13192					\$13192

ALGÈBRE.

$\frac{3}{4}$ HEURE.

I. En ajoutant 13 au tiers de la somme de deux nombres, le résultat sera 17 ; et si de la moitié de leur différence, je soustrais 1, le reste donnera 2 ; quels sont ces deux nombres ?

Réponse : 9 et 3.

Solution :

$$\begin{array}{rcl} x=1er & 2y=47-41 & \\ y=2e & 2y=6 & \\ \frac{x+y}{5}+13=7 & y=3 & \\ & x-3-2=4 & \\ \frac{x-y}{2}-1=2 & x=4+3+2 & \\ & x=9 & \\ x+y+39=51 & & \\ x-y-2=4 & & \\ \frac{2y+41}{2}=47 & & \end{array}$$

II. En ajoutant 1 au numérateur d'une fraction, elle donne $\frac{1}{2}$; et en y ajoutant 3 à son dénominateur, elle donne $\frac{1}{3}$; quelle est cette fraction ?

Réponse : $\frac{5}{12}$

Solution :

$$\begin{array}{rcl} x=num. & & \\ y=dénom. & & \\ \frac{x+1}{y}=\frac{1}{2} & & \\ \frac{x}{y+3}=\frac{1}{3} & & \\ x+1=\frac{y}{2} & & \\ x=\frac{y+3}{3} & 15-y=3 & \\ 2x+2=y & -y=3-15 & \\ 3x=y+3 & -y=-12 & \\ 2x-y=-2 & & \\ 3x-y=3 & & \\ -x=-5 & & \end{array}$$

MESURAGE.

$\frac{3}{4}$ HEURE.

I. Quelle est la surface d'une pyramide triangulaire régulière dont l'apothème égale 15 pieds et chacun des côtés $2\frac{1}{2}$ pieds ?

Réponse : $56\frac{1}{2}$ pds carrés.

Solution :

$$\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} \times 3 \times = 56\frac{1}{2}$$

II. Quelle est la solidité d'une pyramide dont la base égale 4 verges carrées et la hauteur 2.4 verges ?

Réponse : 3.2 verges cubes.

Solution :

$$4 \times \frac{2.4}{3} = 3.2$$

TRIGONOMETRIE.

$\frac{3}{4}$ HEURE.

1. Lignes trigonométriques.
2. Relation entre les lignes trigonométriques d'un même angle.
3. Relation entre les côtés et les angles d'un triangle rectangle.
4. Relation entre les côtés et les angles d'un triangle quelconque.

PEDAGOGIE.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

Comme pour école modèle.

AGRICULTURE.

$\frac{1}{2}$ HEURE

Comme pour école modèle.

LOIS SCOLAIRES.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

1. Quelles sont les propriétés exemptes de taxes scolaires ?
2. Peut-on refuser une charge scolaire à laquelle on est nommé légalement ?
3. Citez l'article de la loi qui sauvegarde la tranquillité de l'école.
4. Les arrérages de taxe scolaire et de rétribution mensuelle se prescrivent-ils ?
5. Quelle formalité doit remplir toute institution scolaire désirant obtenir une allocation ?

HYGIENE.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

Comme pour école modèle.

BIENSEANCES.

$\frac{1}{2}$ HEURE.

1. Quelle différence y a-t-il entre la politesse et l'étiquette ?

2. Qu'avez-vous à remarquer sur l'usage des gants ?

3. Quand est-on tenu de se servir de cartes ?

4. Comment se dépèce la volaille par exemple, une dinde rôtie ?

5. Donnez les règles générales à observer dans le placement de ses invités à table.

DESSIN.

½ HEURE.

Dessiner un carrelage d'octogone et de carré.

“ une bibliothèque à trois compartiments.

“ une tête d'enfant vue de profil.

PHYSIQUE.

½ HEURE.

1. Qu'est-ce que l'inertie ?

2. Qu'est-ce que l'impénétrabilité ?

3. Quelle est la nature de la lumière ?

4. Combien y a-t-il d'espèces d'électricité ?

5. Comment se produit le tonnerre ?

CHIMIE.

½ HEURE.

1. Qu'est-ce que l'on entend par corps neutres ?

2. Qu'est-ce que l'azote ?

3. Propriétés du phosphore.

4. Propriétés de l'acide carbonique.

5. Constitution de la flamme.

HISTOIRE NATURELLE.

½ HEURE.

1. Qu'est-ce que le feu central ?

2. Quels sont les principaux terrains qui composent la croûte terrestre ?

Qu'est-ce que l'on entend par les quadrumanes ?

4. Combien d'espèces de tiges ?

5. Combien d'espèces de racines ?

PHILOSOPHIE.

½ HEURE.

1. Qu'est-ce que le jugement ?

1. Quelles sont les facultés de l'âme ?

3. Qu'est-ce que la substance ?

4. Prouvez l'existence de la Providence.

5. Pourquoi le suicide est-il défendu ?

N. B.—Les candidats sont priés de se conformer à l'article 30 des Règlements scolaires qui les oblige d'envoyer leurs certificats quinze jours avant chaque session du bureau. Ceux qui négligeront de remplir cette condition ne seront pas admis à l'examen.

A-D. LACROIX,

ECOLE MONTCALM.

Secrétaire.

Association Dentaire de la Province de Québec.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

MERCREDI, le 3 avril, 1895

Examinateurs. { H. Aspinwall Howe, M.A., LL.D.
{ L'abbé Veireau, LL.D.

FRANÇAIS.

(Pour ceux qui parlent français.)

(A)

M. JOURDAIN (après la scène de la danse.) Voilà qui n'est pas sot, et ces gens-là se trémoussent bien.

MAÎTRE DE MUSIQUE. Lorsque la danse sera mêlée avec la musique cela fera plus d'effet encore, et vous verrez quelque chose de galant dans le petit ballet que nous avons ajusté pour vous.

M. JOURDAIN. C'est pour tantôt au moins ; et la personne pour qui j'ai fait faire tout cela me doit faire l'honneur de venir dîner céans.

MAÎTRE A DANSER. Tout est prêt.

1. Les termes *sot*, *ces gens-là se trémoussent* sont vulgaires. Molière n'a-t-il pas eu tort de les mettre dans la bouche de M. Jourdain ? Motivez votre réponse.

2. Quand emploie-t-on *voilà, voici* ?

3. Quelle est la signification des expressions *bien*, *galant*, *au moins*, *céans* ?

4. A quoi se rapporte *qui* dans *voilà qui ? Pourquoi mêlée et non pas mêlé ?... ajusté et non pas ajustée ou ajuster ?... venir dîner et non pas dîné ?*

5. a) Conjuguez le futur simple, le présent et l'imparfait du subjonctif des verbes *trémousser, voir, devoir, venir, a)* Puis donnez les règles de la formation de ces temps dans les verbes réguliers.

6. Donnez un adjectif et un adverbe dérivés de *musique...de honneur* : un substantif dérivé de *sot...de ajusté*.

7. a) Qu'est-ce que le complément direct ?... le complément indirect ? b) Avec quels verbes les emploie-t-on ?

8. Analysez d'après les règles du complément : *me doit faire l'honneur*. Comment construirait-on cette phrase aujourd'hui ?

9. Quelles espèces de mots sont *tout* et *prêt* ?

10. Que signifient *être prêt à* et *être près de* ?

11. a) Comment *tout* s'écrit-il au pluriel ? b) Ecrivez au pluriel les paroles du Maître de Musique et c) ces autres de de M. Jourdain :

Mais surtout que le ballet soit beau.

12. Comment le féminin se forme-t-il dans les adjectifs ?

(B)

1. Quel est le travers de caractère dont le *Bourgeois gentilhomme* fait voir le ridicule ?

2. Indiquez des paroles et des actes de M. Jourdain qui font voir ce travers ?

3. Quel est le caractère plein de bon sens que Molière oppose à celui de M. Jourdain ?

4. Peut-on dire, avec J.-J. Rousseau, que Dorante est l'honnête homme de la pièce ? Motivez votre réponse.

FRANÇAIS.

(Pour ceux qui parlent anglais).

Traduisez en anglais :

TÉLÉMAQUE, LIV. II.

1 Si la douleur de notre captivité ne nous
2 eût rendus insensibles à tous les plaisirs,
3 nos yeux auraient été charmés de voir cette
4 fertile terre d'Égypte, semblable à un
5 jardin délicieux arrosé d'un nombre infini
6 de canaux. Nous ne pouvions jeter les yeux
7 sur les deux rivages sans apercevoir des
8 villes opulentes, des maisons de campagnes
9 agréablement situées, des terres qui se cou-
10 vraient tous les ans d'une moisson dorée
11 sans se reposer jamais, des prairies pleines
12 de troupeaux, des laboureurs qui étaient
13 accablés sous le poids des fruits que la terre
14 épanchait dans son sein, des bergers qui
15 faisaient répéter les doux sons de leurs flûtes
16 et de leurs chalumeaux à tous les échos
17 d'alentour.

1. Donnez l'infinitif des verbes auxquels appartiennent les formes *rendus* (2), *charmés* (3), *pouvions* (6), *couvriraient* (9).

2. Ecrivez au long le futur simple, le présent et l'imparfait du subjonctif de ces mêmes verbes.

Dans *pouvions* et *couvriraient*, quelle personne et quel nombre sont indiqués par les terminaisons *ons, ent* ?

3. A quoi voyez-vous que les mots *douleur* (1) et *terre* (4) sont féminins ?... *jardin* (5) et *poids* (13) sont masculins ?

4. Donnez le genre de *captivité* (1), *plaisir* (2), *yeux* (3), *ville* (8).

5. Ecrivez au singulier *tous* (2), *yeux* (3), *canaux* (6), *troupeaux* (12).

6. Pourquoi *insensibles* (2), *charmés* (3), *opulentes* (8) sont-ils terminés par *s* ? Pourquoi *situées* (9), *dorée* (10), prennent-ils deux *e* ?

7. Ecrivez au masculin *cette* (3), *opulentes* (8), *pleines* (11).

8. Ecrivez au féminin *fertile* (4), *délicieux* (5), *arrosé* (5), *infini* (5), *bergers* (14), *doux* (15), *tous* (16).

9. Quels sont, en français, les verbes employés comme auxiliaires des autres verbes aux temps composés ?

10. Indiquez les phrases où les auxiliaires sont employés.

11. Traduisez trois des idiotismes suivants :

- a) Il va sans dire.
 b) Vous l'avez paru belle.
 c) Bayer aux corneilles.
 d) Donner sa langue aux chiens.
 e) Il n'a rien à se mettre dans les pieds.
 f) Se mettre en campagne (pour).

ENGLISH.

(For English speaking Candidates.)

(A)

1. What events in Shakspeare's *Cymbeline* make it a *tragedy*? Shew, by citing passages, that there is one element of *Comedy* in it.

2. There is something of the *Unity of Action* in the plot. There is nothing in it of *Unity of Time* nor of *Place*. Shew this.

3. Notwithstanding the short war between the Britons and Romans, a friendly spirit between them is evident throughout. How may this be accounted for?

4. a) The Queen tells her son to be *senseless* to any command of Imogen to cease his suit. The word is ambiguous, and very likely used purposely. Why? Distinguish between *senseless* and *insensible*.

b) Imogen says to Cloten:—

"You put me to forget a lady's manners
 "By being so *verbal*".

What does the word mean? Did she apply it to Cloten or to herself? If the latter, what great provocation was her sufficient excuse?

5. Give the meaning of the words; *Puttock, hilding, pantler, basilisk, sharded*. State by whom, to whom, and on what occasion each was employed.

(B)

6. Analyse the following sentence from *Cymbeline*:

"Though trained up thus meanly,
 In the cave wherein they bow, their thoughts do hit
 The roofs of palaces."

7. Give the Past tense and Past participle of the verbs, *hear, eat, flee, fly, flow, lay, lie, shoe*.

8. What is the essential difference between an *Adverb* and a *Preposition*? Parse the word *after* in each of the following sentences:—

a) You go first, and I will come *after*.
 b) *After* that, I will say no more.
 c) His *after* life shews him to greater advantage.

d) *After* him then, and bring him back.
 e) *After* he came, all went right.

9. Correct, with reasons:—

a) Neither you nor I am right.

b) Hoping you are well, believe me yours sincerely.

c) I had expected to have met you in Montreal.

10. Shew by examples how the following prefixes affect the meaning of words:—*mis, in, re, dis, ante, anti*.

ENGLISH.

(For French-speaking Candidates.)

1. Translate into French, as closely as difference of idiom will permit.

(A) Ferdinand was too keen a judge of men not to appreciate the character of Columbus. He perceived that, however soaring might be his imagination, and vast and visionary his views, his scheme had scientific and practical foundation. His ambition was excited by the possibility of discoveries far more important than those which had shed such glory upon Portugal; and perhaps it was not the least recommendation of the enterprise to this subtle and grasping monarch, that, if successful, it would enable him to forestall that rival nation in the fruits of their long and arduous struggle, and by opening a direct course to India across the ocean, to bear off from them the monopoly of oriental commerce.

(B) The crews now *sank* into a degree of dejection proportioned to their recent excitement; but new circumstances occurred to arouse them. Columbus, having observed great flights of small field-birds going toward the south-west, concluded they must be secure of some neighboring land, where they would find food and a resting place. He knew the importance which the Portuguese voyagers attached to the flight of birds, by following which they had discovered most of their islands. He had now come seven hundred and fifty leagues, the distance of which he had computed to find the island of Cipango; as there was no appearance

it, he might have missed it through some mistake in the latitude. He determined, therefore, on the evening of the 7th of October, to alter his course to the west-south-west, the direction in which the birds generally *fly*, and continue that direction for at least two days.

2. Parse: — "far more important than those which had shed such glory upon Portugal."

3. a) Give all the forms of the English Relative Pronoun and state the Rule for their use.

b) Give also the forms singular and plural of the Demonstrative Pronoun.

4. Write, in order, the first person singular of the Present and the Past Tense, and also the Past Participle of the verbs indicated by Italics in the above extracts.

5. Give the Comparative and Superlative of *little*, *much*, *bad*, *far*, *nigh*.

6. Distinguish, in moaning, between the following pairs of words, which are alike in sound: — *course* and *coarse*; *bear* and *bare*; *crews* and *cruise*; *might* and *mite*; *some* and *sum*.

LATIN.

1. Traduisez, en anglais ou en français, aussi mot à mot que la différence des langues peut le permettre :

(A) *Hæc quum animadvertisset, convocato consilio, omniumque ordinum ad id consilium adhibitis centurionibus, vehementer eos incusavit; "Primum quod, aut quam in partem, aut quo consilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum, se consule, cupidissime Populi Romani amicitiam appetisse; cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum judicaret? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam neque Populi Romani gratiam repudiaturum. Quod si, furore atque amentia impulsus, bellum intulisset, quid tandem vererentur? aut cur de sua virtute, aut de ipsius diligentia, desperarent?*

(B) "O dea, si prima repetens ab origine
Et vacet annales nostrorum audire laborum,
Ante diem clauso componat Vesper Olympo.
Nos Troja antiqua, si vestras forte per aures
Trojæ nomen iit, diversa per æquora vectos
Forte sua Libycis tempesta appulit oris.
Sum pius Æneas, raptos qui ex hostes [penates

Classe veho mecum, fama super æthera [notus.
Italiam quæro patriam, genus ab Jove [summo.
Bis denis Phrygium conscendi navibus [æquor,
Matre dea monstrante viam, data fata se- [cutus.
Vix septem convulsæ undis Europe super- [sunt
Ipse ignotus, egens, Libyæ deserta peragro,
Europa atque Asia pulsus."

2. Analysez, en donnant les règles de la syntaxe: — chacun des mots suivants :

Sum pius Æneas, raptos, qui ex hoste penatse Classe veho mecum.

3. Déclinez 1° au singulier, mais les deux mots ensemble, *Jove summo*, et *Matre Dea*; 2° au singulier et au pluriel: *diem, nomen*.

4. a) Donnez dans l'ordre grammatical le présent, le parfait, le supin et l'infinitif présent des verbes auxquels appartient *pergam*, *componet*, *appulit*, *veho*, *quæro*. b) Comment se forment le futur simple, le futur passé et l'imparfait du subjonctif? c) Ecrivez au long ces trois temps pour chacun des verbes donnés plus haut.

5. *Sibi quidem persuaderi*, extrait A. Expliquez cette construction. Pourquoi *je suis persuadé* ne peut-il pas se traduire par le passif *persuadeor*?

6. Comment le latin supplée-t-il à l'absence du participe passé actif? Indiquez laquelle des deux phrases suivantes est correcte: *Hæc dictus discessit*, ou *Hæc locutus discessit*. Corrigez l'incorrection en conservant les mots.

7. Pourquoi le *datif* est-il ainsi appelé? Expliquez les trois différents emplois de ce cas dans les phrases suivantes: "*Hæc sibi esse curæ*," et "*Decima legio Cæsari gratias egit*."

Traduisez: a) *Ipse sibi mortem conscivit*; b) *Ex vinculis causam dicere*; c.) *Alieno loco prælium commisit*; d) *Multo denique die*; e) *Romani conversa signa bipartito intulerunt* :

LITTÉRATURE.

1. En quoi consiste la précision du style ? Quel est le défaut qui lui est opposé ?

2. a) Peut-on dire, en parlant de la glace,

Ont les jeunes zéphyr, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce des eaux ?

Motiviez votre réponse.

b) Quelle figure littéraire ou grammaticale se trouve dans la phrase suivante, suggérée à M. Jourdain, et combien de fois est-elle répétée ? *Me font vos yeux beaux mourir, Marquise, d'amour.*

3. Nommez les écrivains français les plus remarquables a) dans l'éloquence sacrée ; d) dans le genre tragique ; c) dans le genre épique ; b) dans la fable. a) Indiquez le siècle où chacun d'eux a vécu.

4. Nommez les auteurs des ouvrages suivants, en indiquant l'époque à la suite de chaque nom : *Discours sur l'Histoire universelle, Le Malade imaginaire, Le Lutrin, Télémaque, Siècle de Louis XIV, Le Barbier de Séville, Paul et Virginie.*

5. Parmi ces ouvrages, indiquez ceux qui sont en vers.

6. Qu'est-ce qu'on appelle l'École romantique, et par qui est-elle représentée ?

HISTOIRE.

1. LES SIÈGES DE QUÉBEC. (a) Combien ? b) à quelles dates ? c) Qui commandait les assiégeants ? les assignés ? d) Quelle a été l'issue de chaque siège ?

2. a) Sous quel gouverneur et b) à quelle date le gouvernement responsable a-t-il été accordé au Canada ?

3. a) En quelle année et b) entre quelles provinces la Confédération a-t-elle été établie ?

4. Comment Jacques I est-il arrivé au trône d'Angleterre ?

5. Dites ce que vous savez de Cromwell le Protecteur.

6. VICTORIA. a) A qui a-t-elle succédé ? b) à quelle date ? c) Indiquez quelques événements de son règne.

7. Des rois de la dynastie des Bourbons, nommez a) le premier, b) le dernier, c) celui qui est le plus célèbre. Indiquez le genre de mort de chacun de ces princes.

8. NAPOLÉON I. a) Dites sous quels titres successifs il a exercé le pouvoir en France. b) Nommez trois de ses grandes victoires. c) Dans quelles campagnes a-t-il été malheureux ?

GÉOGRAPHIE.

1. Quelles sont les divisions géographiques de l'Amérique ?

2. Nommez les différentes fédérations des provinces ou états de l'Amérique.

3. Où est située l'embouchure du Mackenzie ?—de la Tamise ?—du Rhone ?—de l'Orénoque ?—du Danube ?—du Tibre ?

4. Où est situé le canal de Suez ?—Quelles mers et quels océans met-il directement et indirectement en communication ?

5. Quelle est la position de la Corée par rapport à la Chine et par rapport au Japon ?—Quelle en est la capitale ?

ARITHMÉTIQUE.

(A)

1. Trouvez, en opérant par les décimales, la valeur de $\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5}$, exacte jusqu'à la septième décimale. Prouvez votre réponse en opérant par les fractions ordinaires.

2. Prouvez que les trois cinquièmes d'une quantité quelconque est égale au cinquième du triple de cette même quantité. Indiquez la quantité par m .

3. Définissez le plus grand commun diviseur. Trouvez le plus grand commun diviseur de 43018 et de 29318, et réduisez par la fraction $\frac{43018}{29318}$, à sa plus simple expression.

(B)

(Il suffit de répondre à deux des quatre questions qui suivent.)

4. Combien de francs à 9½ d. chacun faudra-t-il donner en échange de 475 thalers à 2s. 11½ d ?

5. Prouvez quelle opération est la plus avantageuse à l'emprunteur, ou un emprunt à 3 pour cent. à 74½, ou un emprunt à 4 pour cent, à 99½, pour le même nombre d'années.

6. Une barre de plomb uniforme dans sa longueur pèse 90 lbs 13¼ oz. Quelle fraction faudra-t-il en couper pour former un poids de 58 lbs 4½ oz.

7. Si l'on paye \$2.50 pour faire transporter une charge de 336 lbs à 40 milles, quel poids pourra-t-on faire transporter à 25½ milles pour le même montant ?

ALGÈBRE.

$$x = -2$$

1. Quelle valeur faut-il donner à a dans l'expression algébrique suivante, pour que celle-ci puisse s'annuler quand, $x^4 + ax^3 - 6x^2 + 3x + a = 0$?

2. Dans le produit de $1 + 2x - 3x^2 + 4x^3$ par $(1 - x)^2$ quel est le coefficient de x^3 ?

3. Divisez $2x^6 - 3x^4 - 1$ par $x^2 + 2x + 1$.

4. Simplifiez $\frac{b}{c} \left\{ \frac{b}{c} - \frac{1}{bc} (b^2 - c^2) \right\}$

5. Résolvez les équations :

$$A \quad \frac{b-a}{x-b} - \frac{a-2b}{x+b} + \frac{3x(a-b)}{x^2-b^2} = 0.$$

$$B \quad \left. \begin{aligned} \frac{x}{5} + \frac{y}{4} &= 1\frac{1}{2} \\ 3y - \frac{x}{10} &= 7\frac{3}{4} \end{aligned} \right\}$$

6. A reçoit \$10.0 de B ; alors il se trouve avoir \$6.0 plus que n'avait B. Ils ont \$40.0 à eux deux. Combien chacun avait-il d'abord ?

GÉOMÉTRIE.

1. Définissez les termes *égalité* et *similitude*, et énoncez les propositions—une pour chaque cas—qui établissent que :

a) Des triangles peuvent être à la fois égaux et semblables ;

b) Des triangles peuvent être égaux sans être semblables ;

c) Des triangles peuvent être semblables sans être égaux.

2. Si, d'un point pris à l'intérieur d'un triangle, on abaisse une ligne à chaque extrémité de la base, la somme de ces lignes est plus petite que la somme des deux côtés du triangle, mais elle renferme un angle plus grand.

3. Donnez les conditions pour qu'un carré soit égal à un triangle donné.

4. La perpendiculaire abaissée à l'extrémité du rayon, dans un cercle, est une tangente à ce cercle.

5. Trouvez une moyenne proportionnelle entre deux lignes droites données.

6. Trouvez le rayon d'un cercle dont la surface est égale à un carré qui a pour côté un mètre de longueur (39,37079 pouces).

PHILOSOPHIE.

1. Donnez la définition de la Philosophie.

2. Quels sont les éléments de tous les raisonnements ?

3. Donnez les règles du syllogisme et appliquez-les aux syllogismes suivants :

Tous les hommes sont des êtres mortels ;
Or quelques êtres mortels sont savants ;
Donc tous les mortels sont savants.

Quelques hommes sont honnêtes ;
Or Pierre et Paul sont des hommes ;
Donc ils sont honnêtes

4. Quels sont les différents systèmes sur l'origine des idées ? Quel est celui qu'ils faut admettre ?

5. Définissez ce qu'il faut entendre par a) *âme* ; b) *facultés* ; c) *sens* ; d) *organes*.

6. Le monde a-t-il été créé ou s'est-il créé lui-même ? Motivez votre réponse.

Société Historique de Montréal.

Séance du 24 avril 1895.

Présidence de M. l'abbé Verreau.

PRÉSENTS:—L'honorable juge Baby, MM. R. Bellemare, L.-W. Marchand, L.-W. Sicotte, E. Lef. de Bellefeuille, U.-E. Archambault, L. Huot, L.-N. Dumouchel et J.-O. Cassegrain.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Dr G. Chabot est admis membre actif de la Société.

Il est unanimement résolu :

Que M. de Bellefeuille soit prié de dresser une requête au Conseil de ville, aux fins de transférer à la corporation de Montréal la propriété du Monument de la Place Royale (*);

Que M. Bellemare soit prié de représenter la Société Historique à la prochaine réunion de la Société Royale du Canada (Ottawa).

Sur proposition de M. Bellemare, appuyée par M. Marchand, il est résolu que la Société Historique reprenne au plus tôt le cours de ses publications.

M. Marchand soumet un état des finances de la Société, lequel est unanimement adopté.

Election des officiers:—Les membres dont les noms suivent sont élus aux différentes charges :

Président : M. l'abbé Verreau.

Vice-président : M. le juge Baby.

Secrétaire : M. R. Bellemare.

Sous-secrétaire : M. J.-O. Cassegrain.

Trésorier : M. L.-W. Marchand.

Bibliothécaire : M. E. Lef de Bellefeuille.

Sous-bibliothécaire : M. G. Chabot.

Et la séance est ajournée.

J.-O. CASSEGRAIN,

Sous-secrétaire.

(*) Voici cette requête :

A l'Honorable Conseil de Ville de la Cité de Montréal.

L'humble requête de la Société Historique de Montréal.

Expose respectueusement :

Que votre requérante a fait ériger, à ses frais, un monument pour rappeler le souvenir du débarquement des premiers colons arrivés à Ville-Marie, le 18 mai 1742, lequel monument est maintenant complètement fini et parachevé.

Que ce monument a été érigé sur un terrain gracieusement fourni par votre Conseil à votre dite requérante, et situé auprès de la rue du Port, *alias* rue Vimont.

Que votre requérante, dans le but de pourvoir à la conservation et à l'entretien du dit monument et du terrain sur lequel il est placé, a résolu d'en faire une cession gratuite à la corporation de la cité de Montréal, à la charge par celle-ci d'entretenir convenablement le dit monument et de faire construire une palissade ou clôture autour du dit terrain, suffisante pour protéger le dit monument.

C'est pourquoi votre requérante supplie votre Honorable Conseil de passer une résolution par laquelle le maire et le greffier de la dite corporation seront autorisés à accepter, au nom d'icelle, la donation pure et simple et irrévocable du dit monument, à la charge comme susdit de l'entretenir en bon ordre à perpétuité, ainsi que le terrain sur lequel il est placé, et aussi à la charge de faire construire une palissade ou clôture autour du dit terrain, et de l'entretenir en bon ordre à perpétuité, comme le dit monument.

Votre requérante demande de plus que ce monument soit connu sous le nom de *Monument de la Place Royale*, pour rappeler l'endroit où les premiers colons de Montréal ont jeté les fondements de notre ville.

Et ferez justice.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.**EXERCICES DE MEMOIRE ET DE RECITATION.**

I

LE PETIT CHAT.

Pourquoi n'aimes-tu pas, maman, mon petit [chat ?

Il est si doux, si bon, si plein de gentillesse !

Jamais tu ne lui fais une simple caresse.

—Pourquoi ? Parce que c'est un fourbe, un [scélérat ;

Parce que l'autre jour, de sa patte méchante,

Quand tu le caressais et jouais avec lui,

Il te fit sur la main une trace sanglante

Qui me fit, éperdue, accourir à ton cri.

Défions nous, mon fils, de tout être hypocrite.

Sois toujours bon, sincère, ouvert et généreux.

L'hypocrite est méchant ; on le craint, on l'évite :

L'homme franc, loyal est recherché en tous lieux.

WORMS.

II

LA MÉDECINE.

Olette, un jour, était malade ;
 Il fallait, pour guérir, disait le médecin,
 Prendre une ou deux cuillères de l'huile de ricin.
 Olette ne voulait que de la limonade.
 Sa mère (elle adorait sa mère cependant)
 Avait beau la prier, tout était inutile :
 " Voyons, ma chère enfant, ne sois pas indocile ;
 Je vais te la donner moi-même, en y goûtant.
 — Je ne veux pas !

—Après, on mange une pastille.
 —Tu m'en donneras deux ?
 —Eh bien ! oui, bois !
 —Ouais !

Je ne veux pas, c'est trop mauvais !
 —Je t'en supplie, allons, du courage, ma fille !
 Bois ! et je m'en irai t'acheter de ce pas.....
 —Quoi donc ! —Une poupée !

—Oui, mais je la veux belle,
 Avec un trousseau fait pour elle !
 —Eh bien ! tu l'auras, bois !
 —Ouais ! je ne veux pas !

—Oh ! malheureuse, c'est vouloir que je meure,
 Puisque tu ne veux pas guérir !
 A quel moyen donc recourir !"
 Et se tordant les mains, la pauvre mère pleure.
 Olette se décide, elle prend le ricin,
 Et sur la place

L'avale d'un seul trait sans faire une grimace.
 Sa mère tendrement la presse sur son sein.
 " C'est bien ! je t'aimerais, tu m'es deux fois

[plus chère ;
 Tu le vois, mon amour, ce n'est pas si mauvais ?
 —Oh si, c'est bien mauvais, maman, mais tu
 [pleurais !,

Une larme qu'on voit dans les yeux de sa mère,
 Toute amertume est moins amère !

L. RATISBONNE.

Composition.

TEXTE. — Faites la description de votre école. — Sa situation, sa distribution intérieure, son ornementation, etc. — Sentiments que vous y éprouvez.

DÉVELOPPEMENT. — Notre école est située à côté de l'hôtel de ville. C'est un beau bâtiment neuf couvert de tuiles. Les trois grandes fenêtres du rez-de-chaussée qui donnent sur la rue sont celles du préau. Au premier étage se trouvent les quatre salles de classe qui sont vastes et bien aérées. Deux de ces salles donnent sur la cour où nous passons nos récréations quand le temps le permet. Tout un côté du préau est réservé aux lavabos et deux autres aux patères destinées à accrocher nos manteaux et nos chapeaux.

Il y a aussi des bancs et des tables, car beaucoup d'enfants déjeûnent à l'école. A côté du préau et donnant directement sur le vestibule se trouve une petite pièce où madame la directrice a son bureau et où elle reçoit les personnes qui désirent lui parler.

Le préau n'est décoré que par un buste de la République orné de drapeaux ; mais les murs des classes sont couverts de cartes géographiques, de tableaux d'histoire naturelle et de modèles de dessin en plâtre. Dans chaque salle il y a un tableau noir. La première classe est la plus belle : en plus des cartes qui se roulent et se déroulent, elle en possède une qui représente la France en relief. Elle a aussi un compendium métrique, un globe terrestre et une armoire qui contient une quinzaine de tiroirs dont chacun renferme tous les objets pouvant servir à une leçon de choses.

Je me rappelle encore l'impression que j'ai éprouvée la première fois qu'on m'a menée à l'école, et que je me suis assise dans cette classe où je n'entre plus maintenant et qui est si jolie et si gaie avec ses tableaux en couleur représentant des papillons, des insectes, des bêtes de toute sorte. J'étais pénétrée d'étonnement, d'admiration et de frayeur : tantôt c'était le tableau noir ou s'étalait un modèle d'écriture. Ce jour-là, je n'eus pas de peine à être sage, tant mon attention était occupée.

Depuis longtemps, la crainte de l'école s'est évanouie : j'ai vite appris à aimer l'étude, et ma reconnaissance envers mes maîtresses ne fait que s'accroître. J'aime l'école parce que j'y ai bien travaillé pendant de longues années : j'y ai appris tout ce que je sais, je me suis corrigée de bien des défauts, j'y ai connu mes meilleures amies. Nous autres filles nous parlons moins souvent de la patrie que nos frères ; mais bien des fois, en jetant les yeux sur les drapeaux tricolores qui encadrent le buste de la

République, je me suis sentie émue en pensant aux sacrifices que la France s'est imposés pour assurer l'instruction à tous ses enfants. Je me promets de travailler courageusement et de toujours suivre le droit chemin afin de contribuer pour ma faible part au bonheur et à la gloire de mon pays.

JOSÉPHINE.

Exercices d'Elocution

Être et Avoir.

1°

Être hospitalier.—Avoir de l'hospitalité.

Être aimable.—Avoir de l'amabilité.

Être humide.—Avoir de l'humidité.

Être fraternel.—Avoir de la fraternité.

Être adroit.—Avoir de l'adresse, de la dextérité.

Être célèbre.—Avoir de la célébrité.

Être avide.—Avoir de l'avidité,

Être immortel.—Avoir l'immortalité.

Être impétueux.—Avoir de l'impétuosité.

Être incapable.—Avoir de l'incapacité.

Être généreux.—Avoir de la générosité.

Être tranquille.—Avoir de la tranquillité.

Être vrai.—Avoir de la vérité, de la véracité.

Être loyal.—Avoir de la loyauté.

Être bon.—Avoir de la bonté.

2°

Avoir du respect, c'est être respectueux.

Avoir de l'admiration, c'est être admirateur.

Avoir de l'ambition, c'est être ambitieux.

Avoir de la domination, c'est être dominateur.

Avoir fait une construction c'est être constructeur.

Avoir fait une composition, c'est être compositeur.

Avoir fait un oubli, c'est être oublieur.

Avoir de la grâce, c'est être gracieux.

Avoir de l'harmonie, c'est être harmonieux.

Avoir fait de l'agitation, c'est être agitateur.

Avoir fait un dessin, c'est être dessinateur.

Avoir conté une narration, c'est être narrateur.

Avoir donné le fouet, c'est être fouetteur.

Avoir de l'orgueil, c'est être orgueilleux.

Avoir de la colère, c'est être coléreux.

Avoir de la paresse, c'est être paresseux.

Les contraires.

Un aliment *doux*,—aigre, sûr.

Un tissu *doux*,—rude.

Une température *douce*,—fraîche.

Mourir,—naître.

Blanc,—noir.

Épais,—mince.

Large,—étroit.

Richesse,—pauvreté.

Brillant,—mat.

Bouillie *claire*,...épaisse.

Tissu *clair*— foncé..

Jour *clair*.—sombre.

Raisonnement *clair*,—diffus, embrouillé.

Sérieux,—léger.

Calme,—inquiet.

Fort,—faible.

Sagesse,—folie.

Lumière,—obscurité.

Rire,—pleurer.

Un sourire,—une larme.

Poisson *frais*,—poisson gâté.

Un temps *frais*,—un temps chaud, lourd.

Avoir des *frais*,—avoir des profits, des bénéfices

Être *habile* en affaires,—malhabile.

Être *habile* au travail,—lent.

Être intrigant,—loyal droit.

Un arbre *droit*,—penché, couché.

Le côté *droit*,—gauche.

Un cœur *droit*,—fourbe.

Un vase *plat*,—creux.

Un homme *plat*,—fier.

De l'oiseau le vol *léger*,—lourd, pesant.

Un acte *léger*,—réfléchi, pesé.

Une femme *légère*,—épaisse.

Cette personne est *calme*, — exaltée, violente, emportée.

Les flots sont *calmes*,—furieux, agités, bouillonnants.

Une plaisanterie *grossière*,—fine.

Un homme *grossier*,—poli, bien élevé.

Une pente <i>rapide</i> ,—une pente douce.	
Un voyage <i>rapide</i> ,—un voyage lent.	
Un chat <i>sauvage</i> .—un chat privé.	
Un fruit <i>sauvage</i> ,—un fruit cultivé..	
Un homme <i>sauvage</i> ,—un homme civilisé.	
Fortifier la santé,—ruiner, appauvrir, affaiblir, négliger sa santé.	
Fortifier un château. —démanteler un château.	
Cinq noms commençant par <i>Fi</i> .	Qualificatifs pouvant s'y rapporter.
Fichu.	Laineux, chaud.
Ficelle,	Forte, fine, solide.
Filature.	Prospère, riche, grande.
Finette.	Souple, douce, épaisse, légère.
Fiche.	Solide, longue.
Cinq noms commençant par <i>Ta</i> .	Qualificatifs pouvant s'y rapporter.
Table.	Longue, large, étroite, etc.
Tacheron.	Courageux, fainéant, etc.
Tablier.	Rouge, bleu, etc.
Tableau.	Merveilleux, splendide.
Tabouret.	Haut, bas, cannelé, rembourré.
Cinq noms commençant par <i>Pré</i> .	Qualificatifs pouvant s'y rapporter.
Préface.	Brève, claire, instructive.
Prédiction.	Vraie, fausse, etc.
Prairie.	Verdoyante, fleurie, sèche,
Précepte.	Utile, moral.
Préteur.	Honnête, loyal, usurier.

M. J. B.

Dictées d'orthographe usuelle.

I. LE COUCHER DU SOLEIL EN MER.

Le globe du soleil, dont nos yeux pouvaient alors soutenir l'éclat, prêt à se plonger dans les vagues étincelantes, ap-

paraissait entre les cordages du vaisseau, et versait encore le jour dans des espaces sans bornes. On eût dit, par le balancement de la poupe, que l'astre radieux changeait à chaque instant d'horizon. Les mâts, les haubans, les vergues du navire étaient couverts d'une teinte de rose. Quelques nuages erraient sans ordre dans l'orient, où la lune montait avec lenteur. Le reste du ciel était pur, et, à l'horizon du nord, formant un gracieux triangle avec l'astre du jour et celui de la nuit, une trombe chargée des couleurs du prisme s'élevait comme une colonne de cristal supportant la voûte du ciel. (CHATEAUBRIAND.)

II. L'ABEILLE ET LA MOUCHE

Un jour une abeille aperçut une mouche auprès de sa ruche: "Que viens-tu faire ici? lui dit-elle d'un ton furieux. Vraiment c'est bien à toi, vil animal, à te mêler avec les reines de l'air!—Tu as raison, répondit froidement la mouche: on a toujours tort de s'approcher d'une nation aussi fougueuse que la vôtre.

—Rien n'est plus sage que nous, dit l'abeille; nous seules avons des lois et une république bien policée; nous ne broutons que des herbes odoriférantes; nous ne faisons que du miel délicieux, qui égale le nectar. Ote-toi de ma présence, vilaine mouche importune, qui ne fais que bourdonner et chercher ta vie sur des ordures.

— Nous vivons comme nous pouvons, répondit la mouche: la pauvreté n'est pas un vice, mais la colère en est un grand. Vous faites un miel qui est doux, mais votre cœur est toujours amer: vous êtes sages dans vos lois, mais emportées dans votre conduite. Votre colère, qui pique vos ennemis, vous donne la mort; et votre folle cruauté vous fait plus de mal qu'à personne. Il vaut mieux avoir des qualités moins éclatantes, mais avec plus de modération."

(FÉNELON.)

III. LA CIRCULATION—LE SANG.

Le phénomène de la circulation du sang est l'un des plus compliqués de l'organisme. Voici quelques faits intéressants qui s'y rapportent :

Chez l'homme et chez tous les mammifères, le sang est rouge. Les oiseaux, les reptiles, les batraciens [grenouilles], les poissons ont aussi le sang rouge. Mais les insectes, les arachnides [araignées], les crustacés [écrevisses] les mollusques [escargots, huîtres] ont le sang blanc. C'est à tort que l'on regarde vulgairement les mouches comme ayant du sang rouge dans la tête. Lorsqu'on écrase un de ces insectes, on voit, en effet, un liquide rouge s'épancher, mais cette matière n'est pas du sang, et provient uniquement des yeux de ces animaux.

Le sang remplit dans notre vie un rôle considérable. C'est lui qui donne la coloration de la peau, la chaleur, la force et la santé. Si on nous saigne, comme il faut le faire dans certaines maladies, et que la perte de sang soit trop abondante, nous tombons en *syncope*, nous perdons le mouvement, notre teint se décolore, il semble que nous allons mourir. La mort arriverait même, si l'on ne nous frictionnait fortement, ce qui fait circuler plus vite le sang dans nos veines, par la chaleur que l'on produit.

IV. LA CIRCULATION—LE SANG. (Suite.)

Une opération des plus remarquables et des plus utiles à l'humanité est celle de la *transfusion du sang*. Un homme est au dernier degré de la faiblesse ; il va mourir si l'on ne trouve pas le moyen de réchauffer et d'enrichir son sang. Un autre homme, jeune, bien portant, se dévoue. Il offre son bras, dans lequel un chirurgien opère une entaille. On ouvre également le bras du malade ; puis, à l'aide d'un instrument formant une sorte de canal, on fait passer le sang de l'homme bien portant dans les vaisseaux

sanguins de l'homme malade. Aussitôt celui-ci se sent mieux et sa guérison est assurée. On ne peut pas infuser dans les veines d'un homme le sang d'un animal, car ni la composition du sang, ni les globules sanguins ne sont les mêmes entre les espèces différentes.

Plus une partie du corps fonctionne, plus elle reçoit de sang et grossit. C'est pourquoi, chez les boulangers, les muscles des bras sont très développés. Chez les danseurs de profession, ce sont les jambes qui acquièrent une grosseur remarquable. Cela prouve que l'activité habituelle, la marche, les exercices gymnastiques sont favorables au développement corporel et à la santé. (Extrait du *Volume.*)

BIBLIOGRAPHIE :

Publication reçue.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants :

REPORT OF THE COMMISSIONER OF EDUCATION FOR THE YEAR 1891-93, vol. in-8° de 1294 pages. — Washington Government Printing Office.

Ce rapport l'un des plus complets que nous ayons vus, renferme des statistiques et des renseignements sur les nombreuses maisons d'enseignement de la grande république, depuis la simple école destinée à l'enfance jusqu'à l'université. Il apprécie, en outre, les différents systèmes scolaires qui prévalent chez les peuples où la culture de l'intelligence est le plus avancée, tels que la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX. XII et XIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.
Chaque numéro se vend séparément **10 cts.**